



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

OBJET : FINANCES

3) Ouverture des crédits d'investissement pour la période allant jusqu'au vote du budget primitif 2024

C/ Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231214-DEL20231214_03C-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 3

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 3

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
M. BOUILLAUD, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

3) Ouverture des crédits d'investissement pour la période allant jusqu'au vote du budget primitif 2024

C/ Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29,

vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

considérant que le Maire peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite du remboursement du capital de la dette,

considérant que le vote du budget primitif 2024 n'interviendra qu'au cours du mois d'avril 2024 et qu'il y a lieu de procéder à certains investissements urgents,

vu le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2024
- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -
Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Immobilisations corporelles	500	21
TOTAL	500	

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 20/12/2023